

# BULLETIN MUNICIPAL

## MARS 2024



1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0 • [info@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:info@municipalite.laconception.qc.ca) • [municipalite.laconception.qc.ca](http://municipalite.laconception.qc.ca)

## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes  
Chers citoyens,

Tout d'abord, je désire sincèrement vous remercier pour avoir pris le temps de remplir le sondage que nous avons lancé à l'automne dernier. Un programme de subvention nous a permis de mandater la firme *Léger Marketing* pour une approche optimale. En effet, ce fut un grand succès puisque 502 réponses ont été reçues, ce qui représente près de 50% des sondages transmis aux citoyens. Nous en étions très fiers!

Sans prétention, ce sondage nous gonfle de fierté puisque nous avons reçu d'excellents résultats sur la satisfaction en générale des installations sportives et de loisirs. Le sondage confirme que les infrastructures les plus utilisées sont la piste cyclable Le P'tit Train du Nord, le parc de la Montagne d'Argent, la descente de la rivière et le parc du Lac Boisseau. Pour chacune des infrastructures, le niveau de satisfaction était excellent: le parc de la Montagne d'Argent (98%), la piste cyclable Le P'tit Train du Nord (98%), le parc du lac Boisseau (97%), le terrain de tennis (97%), les jeux d'eau (94%), la patinoire extérieure (94%), les modules au parc Ketchum (93%), la descente à la rivière (93%), la bibliothèque (89%), etc.

Nous étions aussi très fiers puisque selon le sondage, les citoyens nous demandent de mettre en place des activités nature en groupe, un club de marche et du yoga et avant même que nous recevions les résultats du sondage, notre conseillère responsable des loisirs et de la culture, Mme Roxanne Lajoie, avait mis en place toutes ces activités. C'est bien pour dire que nous sommes à l'écoute des besoins des citoyens! De plus, nous avons demandé aux citoyens quelles seraient les deux activités à préconiser pour les familles et aînés et nous sommes fiers de constater qu'encore une fois, les activités nommées par les citoyens sont déjà existantes, soit la fête de Noël et des activités sportives de toute sorte pour les familles, une maison des jeunes pour les adolescents dont la Municipalité a participé financièrement à sa mise sur pied et dont de généreux parents sont à tout organiser ainsi que des marches et des activités sociales de type pickleball pour les aînés.

En ce qui a trait à la question sur l'intérêt que le détour culturel ainsi que la fête des neiges soient reconduits, nous constatons que le taux, bien que majoritaire, est plutôt faible. Le conseil préfère miser sur des activités et événements ciblés pour les citoyens plutôt que des événements d'envergure dont on compétitionne avec les événements organisés à Tremblant. Les activités telles la fête de Noël, la fête de l'Halloween, la fête de la pêche, la fête citoyenne, l'événement cabane à sucre sont tous des exemples d'activités dont le taux de participation est toujours très élevé et appréciées de tous.

La toute dernière question était pour le renouvellement du contrat concernant l'arrosage relatif aux insectes piqueurs. À notre très grand étonnement, les citoyens ont voté majoritairement favorable, toutefois notre équipe s'engage d'ici la fin du contrat actuel à considérer les impacts environnementaux non négligeables pour prendre notre prochaine décision. De plus, comme le présent contrat aura coûté près de 800 000\$ sur une période de 5 ans, je considère que des projets beaucoup plus positifs peuvent être priorisés, et ce, au bénéfice de tous les citoyens. L'ensemble du conseil prendra bien soin de bien analyser le dossier pour que la décision soit des plus efficiente en regard aux impacts environnementaux et financiers.

Encore une fois, un énorme merci, on se sent très privilégiés d'être si près des citoyens lorsque vous réagissez en si grand nombre à notre volonté de sonder la population.

Je rappelle également que l'équipe politique prend des décisions toujours en plaçant les citoyens au cœur des préoccupations. L'environnement a également toujours une place très importante dans toutes nos décisions.

Je vous souhaite un magnifique printemps à toutes et à tous!

Votre maire, *Gaëtan Castilloux*



## PROJET-PILOTE: ASSEMBLÉE PUBLIQUE DISPONIBLE EN DIRECT PAR VISIOCONFÉRENCE

À la demande des citoyens auprès des élus de la Municipalité, les séances seront diffusées «en direct» par visioconférence, et ce, dès l'assemblée publique prévue le 8 avril prochain. Une période d'essai est prévue pour trois séances consécutives (avril, mai et juin). Suite à cette période d'essai, les élus prendront une décision si ce mode de fonctionnement peut continuer. Les élus demandent à ce que la caméra des participants soit ouverte avec l'inscription du nom complet afin que ces derniers puissent voir les citoyens présents en ligne. Vous pourrez également poser vos questions, en levant la main, mais les personnes dans la salle seront priorisées. Prendre note que les séances seront diffusées seulement en direct et ne pourront pas être visionnées après la fin des séances. Aucun enregistrement n'est prévu.

Le lien pour rejoindre la séance sera inséré à même l'ordre du jour des séances sur le site Internet de la Municipalité.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

## ADMINISTRATION ET FINANCES

### TAXES

#### Versements de taxes pour 2024

Pour les comptes de taxes de 300\$ et plus, les contribuables peuvent acquitter leur compte en 4 versements, sans intérêt, selon les échéances suivantes pour l'année 2024 :

- 1<sup>er</sup> versement : 13 mars
- 2<sup>e</sup> versement : 15 mai
- 3<sup>e</sup> versement : 17 juillet
- 4<sup>e</sup> versement : 18 septembre

#### Plusieurs modes de paiement pour vos taxes et factures

Bien sûr, en plus de payer par chèque, en argent comptant, par paiement Interac ou par l'entremise de votre créancier hypothécaire, il est toujours possible de payer en ligne dans les institutions financières suivantes : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque Scotia – Scotiabank, Banque de Montréal – BMO, Banque Toronto Dominion – TD, Banque Royale du Canada – RBC, Banque Manuvie, Banque HSBC.

Nous vous recommandons d'acquitter vos paiements par Internet via votre institution bancaire, c'est simple et efficace. Voici la procédure :

1. Ajoutez la facture
2. Recherchez le fournisseur : Municipalité de la Conception (taxes)
3. Entrez votre numéro de matricule de 16 chiffres (sans lettre ni espace et ajouter des zéros si plus de 16 cases)

Une fois le dossier créé dans votre compte bancaire, vous serez en mesure d'acquitter tout paiement auprès de la Municipalité (permis, taxes, mutation, etc.).

#### Vous avez plus d'un compte de taxes?

**Il est important d'effectuer vos paiements de façon individuelle pour chacun des matricules**, ne pas regrouper vos paiements sur un seul matricule.

Nous vous rappelons que les comptes débiteurs portent intérêt au taux de 15% l'an auquel s'ajoute une pénalité de 5% calculée sur les soldes impayés. Si vous éprouvez des difficultés à payer votre compte de taxes, il est certainement plus avantageux pour vous de consulter votre créancier hypothécaire pour que le montant de vos taxes soit payé par celui-ci à même votre versement hypothécaire.

### BOURSE OFFERTE POUR LES FINISSANTS DE LA CONCEPTION



La Municipalité de La Conception offre des bourses aux finissants citoyens ayant complété leurs études secondaires.

Pour connaître les modalités et soumettre une demande dès la fin de votre année scolaire, consultez notre site web à l'adresse suivante :

<https://municipalite.laconception.qc.ca/finances/>

**Retenez que la date limite pour s'inscrire est le 5 juillet 2024.**

### AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

#### Modalités de publication des avis publics

Tout comme les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux, la Municipalité de La Conception publie régulièrement des avis publics sur son site internet, notamment pour les consultations publiques, les entrées en vigueur, les dérogations mineures, etc.

Comme plusieurs municipalités au Québec et comme le permet la Loi, sachez que depuis le 16 mars 2022 en vertu du Règlement numéro 05-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics, ceux-ci sont publiés uniquement sur le site internet de la Municipalité. C'est donc du devoir des citoyens de visiter le site Web régulièrement pour prendre connaissance des avis qui sont publiés. Tous les avis publics sont disponibles aux délais prévus par la Loi à l'hyperlien suivant :

<https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/> (situé sous l'onglet Administration).

Nous vous remercions de vous tenir informés et sachez que vous êtes toujours les bienvenues aux assemblées publiques du conseil où toutes les décisions sont prises. Au plaisir de vous y retrouver !



### JOURS FÉRIÉS

**Pour votre information, les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes :**

- Vendredi 29 mars 2024 (*Vendredi Saint*)
- Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 (*Lundi de Pâques*)
- Lundi 20 mai 2024 (*Journée nationale des Patriotes*)
- Lundi 24 juin 2024 (*Fête nationale du Québec*)
- Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 (*Fête du Canada*)

## RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**! Très important de bien lire cette communication !**

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement travaille actuellement, en collaboration avec une firme professionnelle, à l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme et des nouveaux règlements d'urbanisme. Ceux-ci n'ont pas été remplacés depuis bientôt 18 ans. Il est donc grand temps de les réviser et d'apporter les adaptations nécessaires pour tenir compte des nombreux changements qui ont vu le jour sur notre territoire depuis cette période.

La révision du plan et des règlements d'urbanisme municipaux est encadrée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), qui prévoit notamment les exigences légales en lien avec les procédures d'adoption des règlements révisés.

L'échéancier prévu vise un début des procédures d'adoption des projets de règlements révisés vers le troisième trimestre de l'année 2024.

Entre l'adoption des projets de règlements et l'entrée en vigueur de ceux-ci, un effet de gel pourrait s'appliquer pour certaines dispositions relatives au règlement de zonage, au règlement de lotissement et au règlement sur les PIIA. Certains permis ou certificats ne pourront donc pas être délivrés durant cette période, notamment dans le cas où la construction ou l'usage serait alors interdit en vertu des règlements révisés ou dans le cas où l'article serait révisé dans les nouveaux règlements.

Si vous envisagez un projet pour lequel l'obtention du permis ou certificat est prévue d'ici la saison estivale 2024 ou plus tard et que des documents doivent être préparés par des professionnels à cette fin, nous vous suggérons fortement de ne pas tarder à soumettre votre demande de permis contenant tous les documents nécessaires, et ce, avant qu'il y ait un effet de gel. À titre de référence, l'effet de gel pour certaines demandes pourrait s'étaler du mois de septembre à décembre 2024, le tout susceptible à révision sans préavis. Cela ne s'applique toutefois pas aux travaux encadrés uniquement par une réglementation provinciale, tel l'aménagement d'installations septiques et d'ouvrages de captage d'eau souterraine (puits).

Si vous avez obtenu un permis ou un certificat avant le début des procédures d'adoption des règlements révisés, vous pourrez effectuer vos travaux ou votre usage autorisé par votre permis ou certificat durant toute la durée de validité de ce dernier.

Lorsque les procédures d'adoption débiteront, les avis publics expliquant les modalités pourront être consultés ici : <https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/>

Pour toutes questions concernant la révision du plan et des règlements d'urbanisme, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement à [direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca).

## QUELQUES INFORMATIONS RELATIVEMENT À LA REFORTE DES RÈGLEMENTS

- La majeure partie de la rédaction des projets de règlements est complétée. Les procédures d'adoption sont prévues plus tard au cours de l'année pour éviter l'effet de gel au printemps et au début de la saison estivale.
- Les travaux de rédaction actuels visent l'ajustement de nombreux éléments, notamment en lien avec certains enjeux et situations particulières de notre territoire. Un autre objectif est de clarifier divers aspects pour faciliter l'application réglementaire par les citoyens, professionnels ainsi que par l'équipe du Service de l'urbanisme et environnement.
- Malgré tous les efforts déployés pour faire avancer le projet rapidement, la qualité du résultat est l'aspect qui est privilégié.

## UN PETIT RAPPEL ET QUELQUES CONSEILS

- Votre abri d'auto ainsi que sa structure doivent être retirés au plus tard le 15 avril ;
- Rappelez-vous qu'il est strictement défendu de nourrir les animaux sauvages ;
- N'oubliez pas de changer les piles de vos avertisseurs de fumée ;
- En fin de saison, profitez-en pour faire un ramonage de cheminée ;
- Si vous constatez un lampadaire qui ne fonctionne plus, faites-nous-en part le plus rapidement possible afin que l'on puisse le faire réparer : [techniques@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:techniques@municipalite.laconception.qc.ca).

*Prendre note que l'électricien et sa nacelle passent une fois par mois pour voir aux réparations des lampadaires.*





## À L'INTENTION DES UTILISATEURS DE DRONES

### **Lignes directrices sur la protection de la vie privée**

Les règles sur les drones ne sont pas encore sous juridiction municipale, mais sont établies par Transport Canada.

Cependant, il est important que vous connaissiez les règles de confidentialité lorsque vous pilotez un drone.

Certaines violations de la vie privée d'une personne peuvent aller au-delà des lois sur la protection de la vie privée et peuvent constituer des infractions qui donnent lieu à des accusations. Cela inclut l'utilisation de drones d'une manière pouvant être considérée comme :

- du voyeurisme ;
- un méfait ;
- représentant une nuisance ;
- une violation de lois provinciales ou municipales.

Vous devez de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE).

Vous avez la responsabilité de connaître toutes les lois qui pourraient s'appliquer à l'utilisation de votre drone.

Pour tout savoir concernant les règles et règlements pour l'utilisation de votre drone, consulter le site du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://tc.canada.ca/fr/aviation/securite-drones>

## POUR TOUS LES RIVERAINS

Sachez que pour l'ajout, la rénovation ou le remplacement d'un quai, vous devez obligatoirement obtenir au préalable un certificat d'autorisation, et ce, partout sur le territoire de la Municipalité.

Au lac des Trois Montagnes, le préposé des barrières pourra vous laisser entrer uniquement sur démonstration d'un permis délivré conformément.

## PÊCHE SUR GLACE

Il est important de savoir que la pêche sur la glace est **INTERDITE**, et ce, pour toute la saison hivernale sur les lacs suivants :

- Lac Boisseau
- Lac Xavier
- Lac des Trois Montagnes
- Lac Vézeau

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/info/reglements>

Consultez la section de la Pêche sportive au Québec – Les périodes, limites et exceptions.

Sur le territoire de la Municipalité de La Conception, les zones visées sont la zone 10 et la zone 11.





## ÉCLIPSE SOLAIRE TOTALE DU 8 AVRIL 2024

Pour votre sécurité, voici des informations importantes et pertinentes qui nous viennent de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI).

Le lundi 8 avril 2024, entre 15h15 et 16h37, une éclipse solaire pourra être observée dans plusieurs régions du Québec. Comme vous le savez déjà, le phénomène provoquera une période d'obscurité comparable au crépuscule.

La période d'obscurité totale pourra varier entre 1 minute et 3 minutes 50 secondes selon la position et devrait survenir aux alentours de 15h30.

### Santé oculaire

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande de ne pas observer l'éclipse solaire à l'œil nu sans protection, car cela cause des dommages aux yeux de manière permanente. Cette recommandation s'applique pour l'ensemble des régions du Québec et pour toute la durée de l'éclipse. Il est important de noter que le risque de dommage à la rétine est plus élevé à l'approche de l'éclipse totale (à son summum).

Les lunettes de soleil classiques (verres fumés) ne constituent pas une protection adéquate. En cas de problème de vision ou de douleur oculaire après l'observation de l'éclipse, consultez un optométriste ou un médecin sans tarder. En cas de doute, les personnes sont invitées à appeler Info-Santé (811).

Donc, lundi le 8 avril, nous vous demandons de ne pas tenter de regarder l'éclipse solaire quand cette dernière sera débutée, et ce, jusqu'à ce que l'éclipse soit complètement terminée.

## EN CAS D'ALERTE DE MESURES D'URGENCE ET DE NOTIFICATION DE MASSE

Inscrivez-vous directement sur le site internet de la municipalité, afin d'être prévenu en cas d'alertes de mesures d'urgence et de notification de masse

### Sécurité civile

- Confinement
- Inondation
- Alerte météo
- Glissement de terrain
- Évacuation
- Autres

### Travaux publics

- Entraves routières majeures
- Fermetures de routes
- Autres

### Aqueduc

- Coupures d'eau
- Avis d'ébullition
- Rinçages
- Autres

Pour vous inscrire:

<https://municipalite.laconception.qc.ca/#>.

Ce n'est pas lorsqu'on vit un sinistre qu'il faut s'inscrire, mais avant qu'il soit déclaré pour être bien informés des mesures mises en place par votre Municipalité!

## SI VOUS ÊTES UNE PERSONNE VULNÉRABLE?

Pour plus de sécurité, afin de vous protéger ou pour protéger un proche, en cas de sinistre dans votre région, vous pouvez vous inscrire avec le formulaire à cet effet qui se retrouve sur le site internet de la Municipalité et qui se nomme: « Demande d'adhésion au registre des personnes vulnérables ».

Le formulaire est disponible à l'adresse suivante:

<https://municipalite.laconception.qc.ca/securite-publique/> sous l'onglet *mesures d'urgence*.

## ÉCHEC AU CRIME

Programme permettant aux citoyens de partager, anonymement, des informations sur des activités de nature criminelle. Un individu peut alors aider à résoudre un crime sans toutefois faire partie du processus d'enquête.

[www.echecaucrime.com](http://www.echecaucrime.com)

1 800 711-1800



## ENVIRONNEMENT

### AVANT DE VOUS PRÉSENTER AUX DÉBARCADÈRES MUNICIPALUX DU LAC DES TROIS MONTAGNES:

Il est important de savoir que l'obtention d'une vignette est toujours obligatoire pour toute mise à l'eau au lac des Trois Montagnes. Les clôtures sont présentement fermées et verrouillées aux deux débarcadères municipaux du lac des Trois Montagnes.

En effet, pour accéder au lac des Trois Montagnes, l'obtention d'une vignette est OBLIGATOIRE pour tous les plaisanciers.

Pour vous procurer une vignette, rendez-vous sur le site Web où toute l'information s'y retrouve: [municipalite.laconception.qc.ca/urbanisme-et-environnement/#lacs](https://municipalite.laconception.qc.ca/urbanisme-et-environnement/#lacs)

#### Conditions de mise à l'eau

1. Remplir le formulaire pour l'obtention de la vignette <https://www.cognitofrms.com/MunicipalitéLaConception/FORMULAIREVIGNETTEVIGNETTEFORM>
2. Remettre tous les documents demandés à même le formulaire de la vignette
3. Prendre un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance pour la mise à l'eau <https://apel-des-trois-montagnes.square.site>
4. La vignette, qui vous sera remise lors de votre mise à l'eau, doit être apposée sur votre embarcation à bâbord (côté gauche)

#### Les vignettes et les tarifs

- **Tarif saisonnier pour les résidents et/ou locataires de plus de douze (12) mois:**
  - **GRATUIT:**  
embarcation motorisée 9.9 CV ou moins ou 7.5 kW ou moins
  - **60 \$ par embarcation par saison:**  
Embarcation motorisée de plus de 9.9 CV ou plus de 7.5 kW
- **Tarif journalier pour les non-résidents et/ou locataires de douze (12) mois ou moins:**
  - **80 \$ par jour:**  
Embarcation motorisée 9.9 CV ou moins ou 7.5 kW ou moins
  - **120 \$ par jour:**  
Embarcation motorisée de plus de 9.9 CV ou plus de 7.5 kW

À noter que la vignette saisonnière est valide pour toute la durée de l'embarcation, vous n'avez pas à la remplacer chaque année.

### JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Encore une fois cette année, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité fera la distribution gratuite de compost, d'arbres et possiblement de paillis sous formule de service à l'auto. Une station libre-service sera également disponible pour le compost. Vous devez donc avoir en votre possession vos propres pots et pelles. Les quantités seront limitées. Premier arrivé, premier servi!

Les arbres seront offerts gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Samedi 25 mai 2024 de 8 h 30 à 11 h 30  
au 2157, rue des Violettes

### Avant de vous présenter à l'écocentre de Mont-Tremblant, soyez prêts!

Lorsque vous vous présentez à l'écocentre de Mont-Tremblant, il est très important de faire le tri de vos matériaux, car sur place, chaque usager devra trier ses matières dans les conteneurs appropriés (bois, bardeaux, etc.).

N'oubliez pas d'avoir avec vous une preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire, carte Citoyen/Citoyenne).

Heures d'ouverture: informez-vous des horaires avant de vous déplacer en téléphonant au 819-425-8614

**60, chemin de Brébeuf, Mont-Tremblant**  
**819 425-8614**  
[villedemont-tremblant.qc.ca/ecocentre](https://villedemont-tremblant.qc.ca/ecocentre)

### Recyclage de vos piles domestiques

Pour la récupération des piles, il y a un contenant à cet effet aux bureaux de la Municipalité, dans lequel vous pouvez en disposer de façon écologique.

### Je veux me départir d'un produit... ÇA VA OÙ?

Besoin d'aide pour trier vos matières résiduelles? Bonne nouvelle!

**ÇA VA OÙ?** est une application mobile conçue par Recyc-Québec pour accompagner les citoyens dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière.

**ÇA VA OÙ?** permet en quelques clics de déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit: verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques, etc. et est disponible gratuitement sur App Store et Google Play. Une version web est également disponible sur le site de RECYCQUÉBEC,

<https://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>

Bonne visite!

### Remboursement de produits d'hygiène durables

Le conseil municipal a adopté un règlement concernant la réserve financière de la taxe verte. L'un des multiples avantages de ce règlement concerne les produits d'hygiène durables. En effet, le contribuable peut se faire rembourser, entre autres, l'équivalent de 100% du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100\$/année, de produits d'hygiène durables, dont: les culottes et couches lavables, compresses d'allaitement lavables, coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, etc.

Vous pouvez vous procurer toute l'information nécessaire en visitant le site web de la Municipalité au : [www.municipalite.laconception.qc.ca/aide-financiere/](https://www.municipalite.laconception.qc.ca/aide-financiere/)

## TRAVAUX PUBLICS

### FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU

La fermeture ou l'ouverture d'eau d'une propriété est effectuée par les employés du service des travaux publics. Il est donc important de déposer votre demande à la Municipalité, au moins 24 à 48 heures avant la date désirée.

### LOCALISATION D'UNE BOÎTE DE SERVICE

Un tuyau surnommé «bonhomme à eau» se retrouve généralement en façade de toute habitation pour relier le système de raccordement de celle-ci au réseau d'aqueduc municipal. Si vous ignorez où est placé votre «bonhomme», le service des travaux publics peut également procéder à sa localisation, à l'ajustement et à la réparation de votre boîte de service (communément appelée bonhomme à eau).

### DÉGAGEMENT D'UNE BORNE-FONTAINE

Si vous remarquez que le dégagement d'une borne-fontaine est nécessaire, veuillez en aviser le service des travaux publics en téléphonant au 819-681-3016, poste 5404, le plus rapidement possible.



### CENTRE CANIN LE REFUGE

Ce Centre a été mandaté par la Municipalité afin d'assurer l'application du règlement no 06-2022 concernant le contrôle des chiens.

Il offre un service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, afin de récupérer les animaux pour une période de 3 jours. Après ce délai, l'animal est mis en adoption ou le Centre procèdera à l'euthanasie; d'où l'importance que les animaux détiennent une médaille que vous pouvez vous procurer auprès de la Municipalité afin que le Centre puisse communiquer avec le propriétaire sans tarder lorsque l'animal est récupéré.

Pour vous procurer une médaille (25 \$/année), vous devez contacter la Municipalité au 819-681-3016 poste 5400.

Pour retrouver un animal ou rapporter un animal perdu

Centre canin Le Refuge : 819-278-3773



## RESSOURCES HUMAINES

### EMPLOIS DISPONIBLES

Nous recherchons activement un candidat ou une candidate pour les postes suivants :

- ✓ Agent au service de l'urbanisme et de l'environnement
- ✓ Inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement

Pour postuler et consulter une offre d'emploi, visitez notre site internet dans la section «Travailler à La Conception» à l'adresse suivante :

<https://municipalite.laconception.qc.ca/emploi/>



### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Gaëtan Castilloux**, Maire  
gcastilloux@municipalite.laconception.qc.ca

**Richard Harland**, Conseiller no. 1  
rharland@municipalite.laconception.qc.ca

**André Leduc**, Conseiller no. 2  
aleduc@municipalite.laconception.qc.ca

**Hossein Falsafi**, Conseiller no. 3  
hfalsafi@municipalite.laconception.qc.ca

**Christelle Brassard**, Conseillère no. 4  
cbrassard@municipalite.laconception.qc.ca

**Roxanne Lajoie**, Conseillère no. 5  
rlajoie@municipalite.laconception.qc.ca

**Georges Bélec**, Conseiller no. 6  
gbelec@municipalite.laconception.qc.ca

### ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

**Josiane Alarie**, poste 5401  
Directrice générale et greffière-trésorière  
direction@municipalite.laconception.qc.ca

**Claude Piché**, poste 5402  
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe  
finances@municipalite.laconception.qc.ca

**Mélanie Audet**, poste 5400  
Adjointe exécutive - Technicienne comptable  
info@municipalite.laconception.qc.ca

**Brigitte Dubuc**, poste 5403  
Adjointe exécutive - Service du greffe  
greffe@municipalite.laconception.qc.ca

**Émilie Lacasse**, poste 5415  
Adjointe exécutive - Service du greffe  
greffe1@municipalite.laconception.qc.ca

**Ariane Brisson**, poste 5406  
Directrice du service de l'urbanisme et environnement  
direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

**Lola Ferguson**, poste 5417  
Coordonnatrice en urbanisme et environnement  
coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca

**Laurent Primeau**, poste 5414  
Inspecteur en urbanisme et environnement  
urbanisme1@municipalite.laconception.qc.ca

**Roch Gervais**, poste 5404  
Directeur des services techniques  
stechniques@municipalite.laconception.qc.ca

**Noémie Fortin-Cloutier**, poste 5408  
Responsable du service des loisirs, de la culture et des activités communautaires  
loisirs@municipalite.laconception.qc.ca

**Manuela Erba-Brassard et Danièle Rochon**, poste 5409  
Responsables de la bibliothèque  
biblio@municipalite.laconception.qc.ca

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DES DERNIERS MOIS

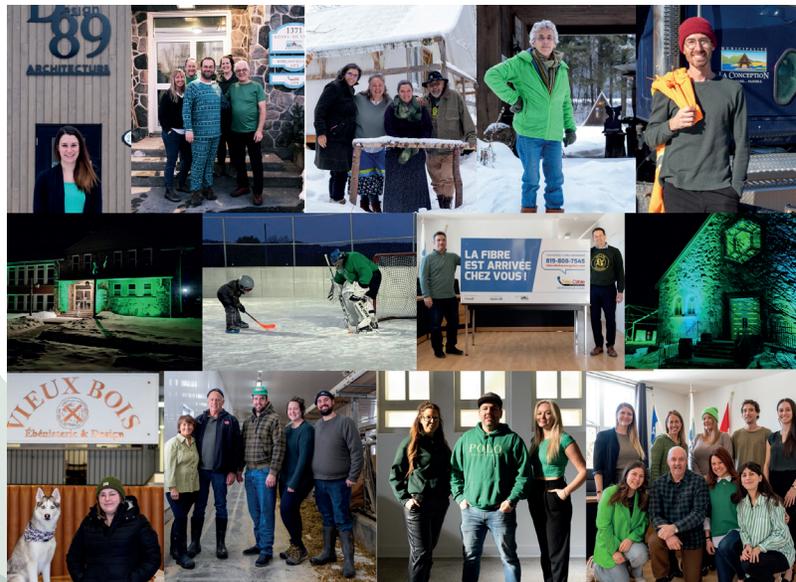
### Randos avec Roxanne et Renaud pour les 50 ans et plus

Lors des dernières semaines, nous avons tenu trois randonnées pour les 50 ans et plus sur le territoire de la municipalité. Ces marches en nature d'environ 2 heures, qui ont permis de favoriser les échanges citoyens et la création de liens, étaient ensuite accompagnées de collation, tisane et d'invités spéciaux. Nous avons d'ailleurs reçu Yvon Boutin (conteur), Michel Normandeau (artiste peintre) et Richard Trépanier (chansonnier) lors des dernières rencontres.

### Les journées de la persévérance scolaire

Dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, la Municipalité de La Conception, partenaires, organismes et entreprises de notre territoire, se sont unis pour encourager les jeunes sur le plan scolaire, reconnaître leurs forces, leurs efforts et les accompagner vers leur plein potentiel. Afin de témoigner notre soutien aux élèves et étudiants de la région, nous nous sommes tous vêtus de vert lors du jeudi PerséVERT du 15 février dernier. À cette même date en soirée, enfants, parents, familles, amis et citoyens étaient attendus à la patinoire afin de souligner l'évènement.

*La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous, tous les jours !*



## ACTIVITÉS À VENIR

### • Fête de la Pêche

**Samedi 8 juin 2024 de 7 h à 12 h  
au Lac Boisseau (2996 des Chênes Ouest, La Conception)**

Chaque année, la Fête de la pêche est l'occasion de s'initier à la pêche. Cet événement a été mis sur pied pour faire découvrir ou redécouvrir la pêche récréative à la population québécoise. Elle vise aussi à favoriser une relève pour cette activité sportive. Durant trois jours, tous les résidents du Québec peuvent pêcher sans acheter de permis, sauf pour la pêche au saumon atlantique. Cette année, il s'agit des 7, 8 et 9 juin 2024.

Dans le cadre de notre événement, nous offrons des ensembles et certificats de pêche aux premiers nouveaux adeptes âgés entre 6 et 17 ans (permis valide jusqu'à leur majorité). Les quantités seront limitées. Des embarcations seront également disponibles sur place. N'oubliez pas votre gilet de sauvetage !

### • Activité familles et aînés Cabane à Sucre

**Dimanche 14 avril  
au Private Room (ancienne église de La Conception)**

Familles et aînés sont invités à venir profiter d'un repas thématique, découvrir des produits d'érables et passer du temps de qualité en famille ou entre amis. Des animations extérieures ainsi qu'un spectacle de Cédric Dind-Lavoie suivront le repas. Les billets seront vendus au coût de 20\$ pour les adultes et gratuits pour les enfants et ados de 18 ans et moins. L'achat des billets se fera via une plateforme en ligne. Surveillez nos plateformes en lignes, la vente débutera sous peu !

Nos merveilleux bénévoles seront attendus et reçus gratuitement lors de cette activité afin de souligner leur dévouement et leur implication de toutes sortes envers la Municipalité de La Conception.

## CARTE CITOYENNE ET CARTE EXPÉRIENCE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Pour les propriétaires et locataires de la Municipalité, voici deux cartes que vous devez vous procurer afin de bénéficier de plusieurs avantages.

### • Carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception

La carte Citoyenne peut être obtenue gratuitement et directement à l'hôtel de ville, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo (permis de conduire ou passeport) et preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Elle est renouvelable chaque année. Elle vous donne accès aux stationnements municipaux ainsi qu'aux sites de randonnée de la Municipalité, et ce, gratuitement.

### • Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

La carte Expérience Mont-Tremblant permet de profiter de nombreux avantages en plus de faciliter les admissions aux différentes activités et installations sportives à la Ville de Mont-Tremblant. Vous pouvez vous procurer la carte dans l'un des points de service de la Ville de Mont-Tremblant, en fournissant les preuves exigées.

Pour plus d'informations, consultez leur site internet à l'adresse suivante :

[cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca)  
ou par téléphone au : 819 425-8614.



## INFRASTRUCTURES DE LA MUNICIPALITÉ À VOTRE SERVICE

Bibliothèque  
Parc pour enfant avec jeux d'eau  
Parc Ketchum  
Salle pour vos activités et/ou soirées

### Terrains

Pickelball, tennis, balle molle, volley-ball et soccer  
Parcours « Pump Track »  
Station d'eau potable

Descente pour les canots (\$)   
Location de salle (\$)

Sentiers pédestres et escalade à la Montagne d'Argent

Camping, plage, sentiers pédestres et escalade au lac Boisseau (CERMA)

## UN CROQUE-LIVRES POUR VOS ENFANTS!

En effet, un croque-livres est à la disposition de vos enfants. Des livres vous sont offerts gratuitement afin de combler l'appétit des enfants qui aiment la lecture.

En tout temps, si vous possédez des livres pour enfants et que vous voulez les donner, apportez-les à la Municipalité, ils seront distribués à partir du Croque-Livres.



## INSCRIPTION CAMP DE JOUR LA TOUPIE

**Eh oui, déjà ! Les inscriptions pour le camp de jour estival approchent à grands pas. Cette année, les inscriptions débiteront un peu plus tôt qu'à l'habitude.**

**Période d'inscription pour les RÉSIDENTS: lundi 8 avril au vendredi 12 avril**

**Période d'inscription pour TOUS: dès le lundi 15 avril**

**Les modalités et les tarifs d'inscription suivront sous peu. Restez à l'affut !**

Nous avons tous très hâte de vous revoir ou vous rencontrer.

MUNICIPALITÉ LA CONCEPTION LAURENCE - FERRIERE

INSCRIPTION

CAMP DE JOUR LA TOUPIE

PÉRIODE D'INSCRIPTION : 5 À 12 ANS

24 JUIN AU 16 AOÛT

POUR LES RÉSIDENTS: LUNDI 8 AVRIL AU VENDREDI 12 AVRIL

POUR TOUS: À COMPTER DU LUNDI 15 AVRIL



## BONJOUR À TOUS LES RÉSIDENTS DE LA CONCEPTION,



Le conseil d'administration de Télé-Câble La Conception (TCLC) est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Stéphane Legault au poste de directeur général. À ce titre, il est responsable des opérations de TCLC, de la gestion et du développement de l'organisme.

La gestion des technologies de l'information n'a plus de secret pour monsieur Legault: il a œuvré dans ce domaine auprès de diverses entreprises, tant privées que publiques. Il cumule plusieurs certifications, notamment dans les technologies de l'information, en gestion de projets et en revue du processus des services informatiques dans un contexte numérique (norme ITIL).

Les qualités de leader, la gestion stratégique efficace et performante axée sur les résultats, l'esprit de collaboration et une grande compréhension des enjeux organisationnels sont les qualités qui ont mené au choix de monsieur Legault à titre de directeur général de Télé-Câble La Conception. Nous sommes assurés qu'il saura contribuer de manière significative au rayonnement et à la pérennité de l'organisation.

Tous les membres du conseil d'administration tiennent à souligner le départ de Monsieur Denis Théberge qui a participé au développement de Télé-Câble La Conception pendant les huit dernières années, d'abord comme trésorier au sein du conseil d'administration puis, à titre de directeur général. Un grand merci pour son implication constante au sein de TCLC. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et d'accomplissements dans sa nouvelle aventure professionnelle.

Afin de rencontrer les besoins de nos membres en débits Internet encore plus rapides, les forfaits illimités Extrême à 200 / 25 Mbps et Ultime 360 / 25 Mbps sont désormais offerts.

Finalement, nous sommes fiers d'annoncer que Monsieur Stéphane Marier est notre millième membre; conséquemment, il bénéficiera du service Internet Rapide illimité gratuitement pendant un an.

## CHIFFON MAGIQUE



Coopérative de solidarité qui offre du soutien au quotidien à domicile.

### Leur mission

- ✓ Dispenser des services de soutien à domicile de qualité aux aînés, aux personnes en perte d'autonomie et aux proches aidants.  
*Entretien ménager, préparation de repas, courses, aide à la vie quotidienne, répit et surveillance.*
- ✓ Ces services étant de l'aide à la vie domestique, des services d'assistance personnelle et des services de répit.
- ✓ Créer des emplois durables.

Visitez leur site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.coopchiffonmagique.org/services.html>  
ou téléphonez au (819) 425-7484

LA GRANDE  
JOURNÉE  
DES PETITS  
ENTREPRENEURS

CHAMBRE DE  
COMMERCE DU  
GRAND MONT-TREMBLANT

PLUS FORTS,  
ENSEMBLE

## MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

**Il nous fait plaisir de vous informer que pour une deuxième année consécutive, la Chambre de commerce tiendra son marché le 1<sup>er</sup> juin prochain !**

Ce marché offrira une vitrine pour les petits entrepreneurs locaux afin de présenter leurs produits et services, ainsi qu'une occasion pour les résidents et les visiteurs de découvrir et d'encourager les talents et les entreprises de leur région.

Cela aura un impact local très positif en créant une nouvelle opportunité pour les jeunes entrepreneurs en devenir.

Nous sommes convaincus que ce marché sera un grand succès pour la communauté de la Grande région de Mont-Tremblant et ses petits entrepreneurs.

Inviter vos futurs entrepreneurs à s'inscrire via le lien :

<https://www.petitsentrepreneurs.ca/fr/encourager/de-la-chambre-de-commerce-du-grand-mont-tremblant-3xg8y3dg1eq6/>

Vous pouvez consulter la page Facebook de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant